

Journée de la recherche, Lettres/UNIL, 19 octobre 2012

La « Journée de la recherche 2012 » de la Faculté des lettres/UNIL était consacrée aux doctorants et à la thèse de doctorat. La matinée visait à réunir des informations et des remarques générales sur la situation des doctorants en Lettres – tant en Suisse qu'en Europe, tandis que l'après-midi se focalisait sur la situation des doctorants à l'UNIL et sur les améliorations à y apporter.

La situation des doctorants en Lettres, en Suisse et en Europe

En introduction à cette première partie, plusieurs intervenants ont dispensé des informations factuelles sur le doctorat en Suisse et en Europe.

- Lorraine Davis, Cellule recherche /UNIL :
Les innovations du FNS concernant l'encouragement à la relève académique
- Denis Billotte, CUSO:
La situation des doctorants en Lettres à l'échelle européenne
- Philipp Blum, consultant-recherche en Lettres/UNIL:
Tableau comparatif sur les thèses de Lettres en Suisse
- Joanne Chassot, membre du comité de l'Association du Corps Intermédiaire Lettres (ACIL)/UNIL:
La situation des doctorants en Lettres/UNIL
- François Rosset, Doyen des Lettres/UNIL:
Le référentiel de compétences du doctorat ès Lettres-CH

Lorraine Davis

- a) Les principales innovations du FNS en matière d'encouragement à la relève sont les suivantes: La bourse pour chercheurs débutants est supprimée et remplacée par deux bourses : Doc.Mobility, qui est réservée aux candidats au doctorat (ou "candocs"); Early Postdoc.Mobility qui est destinée aux chercheurs post-doc juniors, c'est-à-dire des personnes qui ont obtenu récemment leur doctorat et sont en tout début de carrière. Enfin, la bourse Advanced Postdoc.Mobility est destinée à des chercheurs post-doc seniors, des chercheurs qui ont au moins 1 an d'expérience postdoc lors du dépôt de leur candidature.
- b) La bourse pour candocs (Doc. Mobility) peut être demandée dès la 2e année d'inscription en thèse déjà.
- c) Une bourse intitulée "DOC.CH" est créée (dès 2013) à l'intention des doctorants en sciences humaines et sociales qui débutent une thèse sur le sujet de leur choix et qui ont terminé leur master depuis moins de 2 ans. Environ 40 bourses sur l'ensemble des universités suisses seront distribuées chaque année. Les résultats obtenus à la maîtrise universitaire sont un critère de sélection. Les candidats devront présenter un projet de thèse obligatoirement soutenu et dirigé par deux directeurs de deux universités différentes, dont l'un au moins est professeur dans une université suisse. Le délai de candidature est fixé au 10 mars mais la bourse – si elle est attribuée – ne sera versée que 7 mois plus tard.
- d) Il est possible d'obtenir jusqu'à 3 bourses de mobilité du FNS (p. ex. la bourse « candoc », puis la bourse chercheur post-doc junior, puis la bourse chercheur post-doc senior).

Davantage d'informations sur ces nouveautés sont disponibles sur le site du FNS : www.snf.ch/F/encouragement/personnes/docch_shs/Pages/default.aspx

Denis Billotte

En préambule, M. Billotte constate qu'il n'existe pas d'instrument de suivi spécifique permettant d'étudier la situation du doctorat en Lettres dans les différents pays européens. Sa communication repose donc principalement sur l'examen de documents en lien avec le processus de Bologne et relatifs au doctorat, ainsi que sur son expérience personnelle à la fois

en tant que docteur ès Lettres et en tant que secrétaire général de la CUSO en charge des écoles doctorales romandes.

M. Billotte note que, depuis 2005, il s'est opéré plusieurs changements de points de vue concernant le doctorat en sciences humaines. D'une part, le doctorat est vu comme la première étape d'une carrière professionnelle – académique ou non – plutôt que la dernière étape d'un cursus universitaire. La thèse s'inscrit donc dans un plan de carrière au lieu d'être considérée comme une fin en soi. D'autre part, on valorise désormais non seulement le résultat scientifique de la thèse, mais aussi le savoir-faire et les compétences transverses (autonomie, critique des sources, gestion de la documentation, compétences rédactionnelles et argumentatives, etc.) acquises au cours du processus de formation que constitue la recherche doctorale. Enfin, on considère que le doctorat implique la responsabilité des institutions et plus seulement celles des individus (directeurs de thèse et doctorants) ; dès lors, une évolution de l'individuel au collectif s'observe : la multiplication du nombre de doctorants conduit à un encadrement collectif (plusieurs co-directeurs de thèse ou programmes doctoraux avec plusieurs enseignants, p. ex.).

Denis Billotte énumère à l'appui de ses propos quelques sites internet :

- **Bologne et le doctorat : Déclarations officielles des ministres européens de l'éducation lors des conférences biennales de suivi du processus de Bologne :**
<http://www.ehea.info/article- details.aspx?ArticleId=43> ;
http://www.ehea.info/Uploads/Declarations/Bergen_Communique1.pdf
- **European University Association (EUA) – « Principes de Salzbourg » I /2005 et II/2010 :**
<http://www.eua.be/cde> ; <http://www.eua.be/cde/publications.aspx>
- **Charte européenne du chercheur, code de conduite pour le recrutement des chercheurs :** <http://www.europa.eu.int/eracareers/europeancharter>
- **La thèse comme expérience professionnelle :**
France : • Association Bernard-Grégory : <http://www.intelliagence.fr>
France/Allemagne : GIRAF : <http://www.giraf-iffd.ways.org>
UK : Vitae – What do researchers do? :
<http://www.vitae.ac.uk/www.vitae.ac.uk/policy-practice/107611/What-do-researchers-do-.html>
Arts & Humanities Research Council : <http://www.ahrc.ac.uk>
Beyond the PhD : <http://www.beyondthephd.co.uk/>

François Rosset

Le Doyen présente un projet de document à joindre au diplôme de doctorat ès Lettres. Un prototype sera mis au point entre Lettres/UNIL et Lettres/UNIGE et accompagnera le diplôme de doctorat ès Lettres dès 2013 (avec effet rétroactif pour les docteurs diplômés en 2012) ; il sera signé par les doyens de Lettres UNIGE et UNIL.

Il s'agit d'un document rédigé à l'intention de futurs employeurs non académiques, énumérant 33 compétences des docteurs ès lettres, de manière simple et lisible. Ces compétences sont regroupées en 7 rubriques qui couvrent des champs tels que la recherche, la communication, les compétences institutionnelles et sociales, les compétences didactiques, le travail en équipe et les compétences relationnelles, les compétences critiques et stratégiques, la transdisciplinarité. Les compétences linguistiques et l'adaptabilité sont également mises en valeur. Ce référentiel vise à prouver que les savoir-faire du chercheur sont transférables dans plusieurs milieux professionnels.

Cette démarche de formalisation a été validée par plusieurs instances, dont le CSE et la FDI.

Philipp Blum

Selon l'Office fédéral de la statistique, toutes les universités suisses ont vu le nombre des thèses augmenter, y compris dans les Facultés de lettres, sans augmentation proportionnelle du nombre d'étudiants.

L'orateur présente une série de diagrammes montrant :

- la position de Lettres/UNIL vis-à-vis des autres Facultés des Lettres de Suisse quant au nombre de doctorats achevés ; on observe que la Faculté se situe dans la moyenne suisse (UNIZH mis à part).
- le nombre de thèses par discipline des Lettres/UNIL soutenues dans les trente dernières années, en comparaison avec les autres facultés des Lettres suisses ; on constate des situations très différentes d'une discipline à l'autre, avec parfois des écarts significatifs entre le nombre d'étudiants de 1^{er} et 2^e cycle d'une discipline et le nombre de doctorats. Toutefois dans plusieurs disciplines, les effectifs des docteurs sont trop faibles pour valider l'analyse statistique.

Selon un calcul complexe, basé sur des données statistiques (« De la haute école à la vie active. Premiers résultats de l'enquête 2009 auprès des personnes nouvellement diplômées des hautes écoles », OFS, Statistique de la Suisse, Neuchâtel 2011, ISBN: 978-3-303-15525-7 : <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/15/22/publ.html?publicationID=4354>), P. Blum affirme, en conclusion, que les salaires obtenus sur le marché du travail par les personnes titulaires d'un doctorat sont nettement plus élevés que ceux obtenus par des non-titulaires d'un doctorat ; le gain moyen total sur 30 ans de vie professionnelle serait de Frs 446'000.

Joanne Chassot

Un questionnaire envoyé par l'ACIL aux 90 assistants diplômés et 1ers assistants de la Faculté a été dépouillé et amène aux constats suivants :

- 63 questionnaires ont été remplis (70% de taux de réponse)
- Selon plus d'un tiers des sondés, le temps effectif dévolu à leur thèse est inférieur aux 50% réglementaires.
- Le cahier des charges est une question délicate: 16% des sondés ne sont pas certains de disposer d'un cahier des charges ; plusieurs personnes disent que les tâches logistiques et administratives effectuées pour leur section n'apparaissent pas (ou pas suffisamment) dans leur cahier des charges.
- L'implication des assistants dans l'enseignement est importante : 35% des sondés estiment y consacrer plus de 40% de leur temps; 30% des personnes qui dispensent un enseignement disent que celui-ci n'est pas supervisé par un professeur ou un MER ; un certains nombres de personnes affirment corriger des examens comme premier lecteur et porter donc une grande responsabilité dans l'établissement des notes.
- La circulation des informations relatives au corps intermédiaire n'est pas satisfaisante. Notamment, 53% des sondés ne sont pas au courant de la recommandation faite aux sections de décharger partiellement ou complètement les assistants diplômés de tâches d'enseignement en 4^{ème} ou 5^{ème} année afin de leur permettre de terminer leur thèse.

Selon les conclusions de l'ACIL, les résultats du sondage indiquent que le cahier des charges des assistants est perçu – en l'état - comme peu clair, inadapté et peu respecté. Il existe un problème récurrent dans la répartition du temps de travail de l'assistant-doctorant entre sa thèse et les activités dues à sa section. L'engagement à temps partiel (60%-80%) paraît également problématique car ressenti comme un obstacle à l'avancement de la thèse. La décharge d'enseignement en 4^e-5^e année n'est pas une option suffisamment connue des assistants. Les conditions d'encadrement de la thèse dont bénéficient les assistants-doctorants sont très variables d'une personne à l'autre mais un nombre significatif de personnes font état de problèmes dans cet encadrement.

En conclusion, l'ACIL demande :

- 1) la poursuite d'une réflexion sur le cahier des charges, en collaboration avec le Décanat ;
- 2) des mesures favorisant les décharges d'enseignements en fin de mandat d'assistant diplômé ;

- 3) des directives claires sur l'engagement à temps partiel ;
- 4) une meilleure formalisation de l'encadrement du doctorat.

Une synthèse complète des résultats du questionnaire est disponible sur le site de l'ACIL : <http://www.unil.ch/acil/enquete-conditions-travail-assistants>

Première table ronde: « Faire une thèse en Lettres »

Participants:

Aux intervenants précités, se joint le Prof. François Vallotton, représentant des Lettres à la Commission locale du FNS. Modération: Alexandrine Schniewind, Vice-doyenne Recherche, Lettres/UNIL.

1. Quelle vision de la formation doctorale en Lettres et quel rôle pour les écoles doctorales ?

Selon D. Billotte, la CUSO souhaite que tous les doctorants soient encadrés par une école doctorale, même si ce n'est pas toujours possible pour certaines petites disciplines ; dans ce cas, un regroupement de doctorants appartenant à des domaines proches lui paraît une bonne solution. En ce qui concerne l'acquisition ou le renforcement des compétences génériques transversales, la CUSO propose une offre de cours aux doctorants (cf. <http://competences.cuso.ch>) mais apprécie l'existence d'autres offres complémentaires telles que celles de la FDI/UNIL.

François Vallotton estime que la formation doctorale qui a cours en Suisse romande est un bon modèle, qui offre une grande liberté d'organisation et des activités non-obligatoires et non créditées mais adaptées aux besoins des doctorants, contrairement au modèle français (p. ex.) qui est crédité et contraignant. Les doctorants en Lettres romands se disent satisfaits de cette formation à laquelle ils sont nombreux à participer ; ils organisent d'ailleurs parfois eux-mêmes des activités. Le principal défaut de la formation doctorale romande est qu'elle est mal reconnue institutionnellement, ce qui entraîne une participation et un degré d'implication variables des enseignants. F. Vallotton se demande donc s'il ne faudrait pas l'inclure dans le cahier des charges des enseignants.

2. Remarques sur les nouveaux instruments du FNS

Les nouveaux instruments du FNS suscitent une série de remarques. Ainsi le fait que la bourse Doc.Mobility puisse être demandée dès la 2^e année de thèse déjà ne semble guère adapté aux Lettres où la 1^e année du doctorat est généralement consacrée à l'établissement du sujet. Le principal motif de départ en 2^e année serait la constitution d'un corpus documentaire accessible exclusivement à l'étranger.

F. Vallotton voit dans cette innovation du FNS un signe indiquant qu'il convient de demander la bourse « candocs » assez tôt, dès la 3^e année de thèse par exemple ; il faudra cependant tenir compte du fait que les doctorants en Lettres n'auront vraisemblablement pas encore de publications à leur actif s'ils déposent un dossier de candidature durant leur 2^e année de doctorat.

Une doctorante s'inquiète des critères d'évaluation des dossiers (comment considère-t-on p. ex. les aptitudes personnelles du doctorant à mener une carrière académique ou les perspectives de carrière académique en Suisse ou à l'étranger ?). Au nom de la commission locale du FNS, F. Vallotton répond que les critères essentiels sont la cohérence du projet scientifique, la qualité du dossier présenté et l'adéquation entre le projet de thèse et le lieu de séjour visé. Il encourage les candidats à venir discuter avec les représentants de la Faculté au sein de la Commission locale du FNS (Profs. F. Vallotton et H.-G. Von Arburg), avant de déposer leur candidature.

L. Davis insiste sur le fait que la bourse Doc.Mobility ne compte pas au titre des séjours de mobilité requis pour postuler à un poste de 1^{er} assistant (UNIL) ou à un poste de professeur

boursier FNS ; seuls les séjours de mobilité effectués après l'obtention du doctorat sont pris en compte.

3. La supervision de thèse en question

L'exigence du FNS d'avoir deux « superviseurs » de thèse pour candidater à la nouvelle bourse « DOC.CH » suscite un vaste débat sur la direction de thèse en binôme.

A. Schniewind rappelle en préambule que la co-tutelle implique obligatoirement qu'un directeur soit membre d'une université suisse et l'autre directeur membre d'une université étrangère, alors que dans la co-direction les deux directeurs peuvent être membres d'une université suisse ; la co-tutelle suppose en outre des démarches administratives beaucoup plus lourdes et contraignantes que la co-direction, puisqu'un doctorant en co-tutelle est immatriculé dans deux universités et est soumis aux exigences réglementaires des deux universités. Ce double rattachement académique peut conduire à l'écartèlement du doctorant entre des traditions universitaires différentes.

F. Vallotton, soutenu par d'autres intervenants, souligne la nécessité d'une harmonie scientifique entre les co-directeurs (dans la co-direction comme dans la co-tutelle) et la contrainte de réunions régulières entre le doctorant et les deux co-directeurs afin de garantir un accord des points de vues sur l'orientation de la thèse ; l'éloignement géographique des deux co-directeurs peut rendre cet objectif difficile à réaliser et donc alourdir ou compliquer la tâche du doctorant et des co-directeurs.

Si la nécessité de disposer de deux co-directeurs dans le cas d'une thèse interdisciplinaire est mise en lumière, dans le cas d'une thèse à orientation mono-disciplinaire, la participation du doctorant à des programmes doctoraux réunissant plusieurs enseignants garantit une enrichissante diversité de points de vue scientifiques, sans imposer au doctorant les désavantages pratiques et administratifs de la co-direction ou de la co-tutelle. Un problème spécifique des co-tutelles en Langues et littératures anglaises est relevé : le coût très élevé de l'immatriculation dans la majorité des universités anglo-saxonnes.

L'exigence de la co-direction (respectivement co-tutelle) pour une candidature à « DOC.CH » pourrait en outre être lourde de conséquences pour les petites disciplines : dans les universités suisses, le réservoir des directeurs de thèse potentiels sera restreint et ces personnes risquent d'être beaucoup (trop) sollicitées par des candidats à une bourse DOC.CH (aide à la constitution du projet scientifique, relecture du dossier de candidature, etc.). Quelques enseignants font remarquer que la co-direction (à la différence de la co-tutelle) n'est en outre pas enregistrée officiellement dans les statistiques de la Faculté (ni par le Service des immatriculations et inscriptions/UNIL) et n'est donc pas assez valorisée.

L. Davis, en nom du FNS, dit que la nature exacte de l'exigence de deuxième supervision est encore sous discussion et sera précisée ultérieurement.

4. Thèse et assistantat

Le taux d'engagement des assistants-doctorants et leur cahier des charges sont mis en discussion. Le Doyen informe que le rapport chiffré entre le nombre total de doctorants d'une Faculté et le nombre annuel de docteurs (le néologisme « doctorés » a été utilisé par plusieurs intervenants) est devenu un critère des financements octroyés par la Confédération aux universités. Même si aucun délai maximal n'est fixé pour la réalisation d'une thèse, il devient important que les doctorants terminent leur thèse en 5-6 ans, en moyenne. La discussion sur le taux d'engagement des assistants et sur leur cahier des charges est particulièrement pertinente dans ce contexte.

L'ACIL plaide pour un engagement à 100% de la quasi-totalité des assistants-doctorants. Cependant, des enseignants font remarquer qu'à lui seul, le taux d'engagement à temps complet n'est pas une garantie de conditions de travail satisfaisantes pour l'assistant-doctorant : le cahier des charges - et notamment l'implication de l'assistant-doctorant dans l'enseignement - est également déterminant, tout comme l'organisation du travail sur la semaine (possibilité pour l'assistant-doctorant de disposer de jours ou de demi-journées réservés exclusivement à la thèse p. ex.). En outre, sauf quelques exceptions dûment justifiées, les assistants-doctorants de la Faculté ne sont pas engagés à moins de 75 %, ce qui garantit un revenu salarial au-dessus du minimum vital et n'oblige pas les personnes concernées à assumer une autre activité professionnelle annexe.

La différence entre la situation des doctorants FNS et des assistants-doctorants est évoquée, mais le fait que le doctorant FNS se consacre exclusivement à sa thèse pendant 3 ans n'est pas forcément un avantage ; l'assistant-doctorant qui peut travailler à sa thèse pendant 5 à 6 ans atteint en effet un degré de maturité plus important vis-à-vis de son sujet.

5. Divers

Le référentiel de compétences présenté par le Doyen suscite des réactions globalement positives. Une version abrégée (pour employeurs pressés...) sera élaborée. On espère que les universités alémaniques se joindront prochainement à l'initiative de l'UNIL et de l'UNIGE. A. Schniewind indique que cet accent mis sur les compétences transversales des doctorants est une nouveauté et qu'un tel changement de paradigme entraîne inévitablement quelques résistances.

Deuxième table ronde:

« Le doctorat à l'UniL - comment l'améliorer? »

L'après-midi s'organise en deux parties : a) brèves interventions de quelques invités relatives à la situation lausannoise ; b) discussion générale sur la situation des doctorants en Lettres, à l'UNIL.

Participants à la table-ronde :

- Stefanie Brander, directrice du Bureau de l'égalité, UNIL
- Alberto Roncaccia, représentant du collège directorial de la FDI
- Joanne Chassot, membre du comité de l'ACIL
- François Rosset, Doyen, Lettres/UNIL
- Franziska Krings, Vice-rectrice pour la relève académique, UNIL

Modération: Prof. Anne Bielman, co-organisatrice de la Journée Recherche 2012

La situation à l'UNIL

Stefanie Brander

Stefanie Brander présente les statistiques du bureau d'égalité et les démarches entreprises, ainsi que les offres pour les doctorantes en Lettres. Elle précise que même si les femmes sont mieux représentées en Lettres (31% de professeures contre 24% sur l'UNIL en général, 52% d'assistantes contre 48%, 66% d'étudiantes contre 57%), il reste des problèmes majeures concernant le doctorat. Selon une étude de M. Dubach (dans Leemann/Stutz, Forschungsförderung aus Geschlechterperspektive, 2010), parmi les hommes qui ont terminé leurs études en Lettres en 2000, 6,7% ont obtenu un doctorat après 5 ans, comparé à 3,4 % pour les femmes. Pour améliorer cette situation, le bureau d'égalité propose des mesures telles que le mentoring, des ateliers de formation, et des soutiens financiers sous forme de subsides.

Le programme Starting Doc pour doctorantes débutantes en est à sa 5^e édition, et fonctionne grâce à des fonds externes.

Le Réseau romand de mentoring pour femmes touche 20% de doctorantes de Lettres.

La formation Regard propose des cours autour des compétences transférables. Le programme Tremplin offre un subside pour un projet scientifique, sous la forme d'une décharge d'enseignement durant la dernière année d'assistantat, à raison d'un remplacement à 50%.

Pour la relève dans son ensemble, deux guides « Bien démarrer sa thèse » et « Au-delà du doctorat » sont disponibles, ainsi que le portail web : <http://www.releve-academique.ch>

Alberto Roncaccia

Alberto Roncaccia dresse un portrait de la FDI qui existe depuis 2007 et a suivi depuis cette date 347 doctorants ; actuellement 75% des doctorants de la Faculté profitent de la FDI. La FDI organise des ateliers, des colloques et propose des entretiens individuels aux doctorants

et post-doctorants de l'UNIL. Deux ateliers de formation au métier de chercheur sont consacrés aux débutants, deux journées aux doctorants avancés. Des conférences de professeurs invités, deux colloques de relève sur des sujets transversaux sont organisés. Selon un questionnaire qualitatif, les chercheurs se sentent moins isolés, mieux encadrés et apprécient la dimension interdisciplinaire de la FDI.

La FDI a des mandats extérieurs, l'Université de Genève et la CUSO sont intéressées. Beaucoup de chercheurs débutants s'adressent à la FDI au moment crucial du début de la thèse, lorsqu'il s'agit de délimiter un objet d'étude. Alberto Roncaccia précise qu'il faut travailler davantage sur le moment clé d'inscription en thèse et se demande pourquoi l'immatriculation est toujours conçue comme une transaction entre le candidat au doctorat et son directeur de thèse, plutôt que comme un événement impliquant également l'institution.

François Rosset

François Rosset explique le programme d'action du Décanat à propos du doctorat. Il consiste à continuer de défendre l'idée d'une thèse relativement longue (5-6 ans, car une certaine durée est un gage de la maturité intellectuelle des doctorants), à défendre la diversité des statuts des doctorants en Lettres (avec ou sans contrat UNIL), à clarifier les conditions de travail des assistants-doctorants, à valoriser les compétences acquises par les doctorants (référentiel de compétences), à articuler au mieux l'encadrement par les directeurs de thèse et par la FDI, enfin à lutter contre la tendance à la normalisation et à la créditation de la formation doctorale.

Anne Bielman, Franziska Krings

Anne Bielman mentionne que Mme Giuseppina Lenzo a été engagée comme MER2 par la Faculté pour piloter la formation CSE offerte aux assistants et qui garantit 5C ECTS d'équivalence sur la formation HEP-Secondaire II. Une sensibilisation des sections à l'utilité de cette formation serait nécessaire.

Franziska Krings mentionne deux ateliers CSE : le 29 janvier 2013 pour les directeurs de thèse, le 31 janvier pour les doctorants. Elle précise aussi que l'encadrement des doctorants est pris en compte dans l'évaluation des dossiers de professeurs en pré titularisation conditionnelle et qu'en HEC, il fait partie du cahier des charges des enseignants.

Débat

1. L'encadrement doctoral

La discussion s'engage sur les formes de valorisation de l'encadrement doctoral. Le consensus est qu'il ne faut pas dépeupler le corps enseignant des 1^{ers} et 2^e cycles universitaires en accordant de trop nombreuses décharges, mais instaurer d'autres formes de « récompenses » symboliques ; en particulier, la co-direction devrait apparaître dans les statistiques et être encouragée. En outre, on suggère instamment de ne pas faire du nombre de doctorants un critère d'évaluation des enseignants, mais de s'intéresser davantage à l'avancement des thèses encadrées.

Une plus grande formalisation de l'encadrement doctoral est envisagée, mais aucune des différentes pistes proposées (PV des entretiens entre directeur et doctorant-e, rapport annuel bref rédigé par les deux parties, entretiens en présence du président de section, évaluation du directeur par ses doctorant-e-s, etc.) n'est satisfaisante. La Direction songe à élaborer « une charte des valeurs de l'encadrement doctoral » qui servirait de référentiel en cas de conflit entre directeur et doctorant-e. François Rosset suggère deux mesures :

- 1) Réaliser une enquête en Faculté sur les raisons d'insatisfaction des doctorants, les mauvaises pratiques, mais aussi les bonnes ;
- 2) Constituer sur la base de cette enquête un vade-mecum du bon encadrement, en profitant des expériences de chacun.

2. La mobilité des doctorants

La nécessité d'être mobile au cours d'une carrière et la disposition à partir à l'étranger pour des séjours plus ou moins longs appelle des remarques. Plusieurs doctorant-e-s présent-e-s lors de la Journée sont désagréablement surpris par le fait que la mobilité pré-doctorat n'est pas prise en compte par le FNS comme critère de sélection pour un poste de professeur boursier, et pas davantage par l'UNIL pour la candidature à un poste de 1^{er} assistant. Les enseignants présents, tout en comprenant les regrets des doctorant-e-s, insistent sur le fait que la mobilité doctorale est importante en dehors des critères de sélection FNS et UNIL et qu'elle peut être valorisée de manière plus globale. Mme Davis signale que la nouvelle bourse Early Postdoc Mobility permet de faire un séjour mobilité juste après l'obtention du doctorat. Franziska Krings indique que l'exigence de mobilité est en train d'être sérieusement revue par la Direction UNIL, car les jeunes chercheurs ne sont plus prêts à tout sacrifier (couple et activité professionnelle du conjoint ou de la conjointe, vie de famille, logement) pour un départ de longue durée à l'étranger. L'alternative visée serait de comptabiliser des courts séjours de recherche à l'étranger, davantage ciblés sur un projet concret.

3. Co-tutelles et co-directions

F. Rosset attire l'attention des doctorants sur les contraintes et les risques des co-tutelles, qui est administrativement très lourde et sert, dans la majorité des cas, à obtenir deux diplômes au prix d'un seul. Il plaide en faveur du développement des co-directions si le sujet de la thèse implique la présence de deux directeurs aux compétences différentes et complémentaires.

4. Etre assistant en Lettres/UNIL et faire une thèse

Joanne Chassot souligne à quel point l'enquête auprès des assistants a révélé des problèmes structurels et des inquiétudes : manque de temps pour le travail de recherche, temps d'engagement partiel, surcharge des tâches administratives, cahier des charges flou ou peu respecté. L'assistant-doctorant est avant tout considéré comme un assistant et non comme un doctorant. Une information officielle aux assistants et aux présidents de sections concernant le certificat de travail semble nécessaire et un modèle – comprenant une rubrique « Enseignement » – devrait être élaboré par le Décanat et largement diffusé. François Rosset ajoute qu'il ne faut pas oublier, ni surtout négliger les nombreux doctorants de la Faculté qui n'ont pas de contrats UNIL, qui travaillent pour divers employeurs tout en poursuivant une thèse, souvent avec énormément d'abnégation et de mérite. La Faculté ne souhaite pas que ce modèle, parfaitement respectable y compris sur le plan académique, soit sacrifié pour des raisons de politique institutionnelle.

Un nouveau questionnaire devrait être envoyé aux doctorants d'ici quelques mois, pour tester la validité des mesures issues de la Journée Recherche 2012. Une telle enquête, qui pourrait être déléguée à la CSE par le Décanat, serait adressée à tous les doctorants ayant un contrat avec l'UNIL (y compris les doctorants FNS) et comporter des questions sur (i) le temps effectif dévolu à la thèse, (ii) l'adéquation du cahier des charges, (iii) l'implication dans l'enseignement (quelle forme, quelle certification, quelle responsabilité ?), (iv) le temps et la qualité de la supervision reçue, qui devrait faire référence à la charte des valeurs.

5. Valorisation des docteurs

L'idée d'introduire une « cérémonie de fin de doctorat » (en citant le nom du docteur et celui du directeur et en remettant à chaque docteur un référentiel de compétences) est très bien accueillie. Il s'agit de ne pas couper abruptement les liens entre l'Université et les nouveaux docteurs, ce qui devrait d'ailleurs les inciter à s'inscrire sur la plateforme Alumnil.

François Rosset rappelle que seul 1 docteur sur 3 accomplit une carrière académique à la suite de son doctorat, et que le doctorat doit donc être considéré comme une porte d'accès à d'autres milieux professionnels. Anne Bielman signale à ce propos que désormais la double

immatriculation UNIL-HEP est autorisée par la Direction, afin de faciliter l'accès des docteurs à l'enseignement secondaire (renseignements détaillées à l'adresse : <http://www.unil.ch/lettres/page94154.html>).

Le référentiel de compétences élaboré par les Doyens romands suscite une brève discussion relative aux compétences d'enseignement des doctorants, tous n'ayant pas le même degré d'expérience dans ce domaine. Il est admis finalement qu'à des degrés divers, tous les doctorants développent des savoir-faire didactiques.